

Médoc : l'accident sur la RD 1215 fait de nouveau réagir

Survivre sur la 1215 s'indigne du nouvel accident mortel qui a eu lieu mercredi. Le Conseil général s'explique.



Saint-Laurent-Médoc. Un carrefour malheureusement bien connu des autorités pour son caractère accidentogène, comme ici en 2003. PHOTO ARCHIVES « SO »

«Que faut-il faire ? Attendre à chaque fois dix ans pour que quelque chose soit réalisé ? », s'interroge Thierry Tenau, président de l'association médocaine Survivre sur la 1215. Comme nous l'écrivions dans nos colonnes hier, un jeune homme de 20 ans, originaire de Bordeaux, a trouvé la mort mercredi après avoir percuté un camion sur la route départementale 1215 à hauteur du carrefour de Saint-Laurent-Médoc. Ce nouveau décès relance le débat sur la sécurisation de cet axe routier accidentogène.

Créée en 1999, l'association Survivre sur la 1215 a réagi suite à cet accident mortel, par le biais de son président, Thierry Tenau : « l'objet de notre association est de dénoncer les zones accidentogènes se situant sur l'axe Bordeaux-Lesparre. Même si une baisse des accidents a été enregistrée, de nombreux aménagements restent à faire. »

Dossier complexe

Depuis 2006 et la loi sur la décentralisation, le Conseil général de la Gironde est désormais en charge de la gestion des aménagements routiers. Auparavant, cette tâche incombait à la préfecture. À ce sujet, Thierry Tenau évoque des courriers datant de 2003, à la suite notamment d'un accident ayant entraîné le décès de deux sœurs, à l'endroit même où a eu lieu celui du 22 décembre.

Le sous-préfet de Lesparre-Médoc de l'époque, François Proisy, avait annoncé de futurs aménagements, à hauteur de Saint-Laurent-Médoc, avec notamment la construction d'un giratoire.

« Il n'en a rien été », constate le président de Survivre sur la 1215.

Depuis que le Conseil général a hérité de cette mission, ce sont les moyens financiers qui posent problème. En 2009, dans un courrier, Henri Laurent, le conseiller général du canton de Saint-Laurent-Médoc, répondait à l'association médocaine de prévention au sujet de la construction du giratoire : « Vous n'êtes pas sans savoir que toutes les collectivités locales traversent une période particulièrement difficile. Le Conseil général de la Gironde n'y échappe pas. » « Une gestion rigoureuse » et « une augmentation modérée des impôts voulue par le président Philippe Madrelle » ont fait que les programmes d'investissement ont dû être revus. D'où, « les priorités difficiles à fixer ».

Joint hier par téléphone, le conseiller général avouait être attristé par cet accident regrettable tout en avançant que sur cette portion de route, le dossier est doublement complexe : « nous avons en l'espace de quelques centaines de mètres, deux carrefours à traiter, celui de Saint-Laurent-Médoc-Beychevelle et celui menant à Pauillac. Un projet est à l'étude portant sur les aspects technique et

Partager

Plus

Lesparre-
Médoc
Philippe
Madrelle
Bordeaux
Gironde
Faits-divers

Envoyer à un
ami

Imprimer

financier. Mais en l'état actuel des choses, des contraintes d'aménagements tel que le fait de devoir empiéter sur des terrains viticoles ne nous permet pas de réaliser ces travaux. »

Etudes en cours

Même si une nouvelle fois, il déplore l'événement tragique de mercredi, Henri Laurent constate qu'à cette intersection, « il y a toutefois une grande visibilité ».

Au centre départemental routier du Médoc, un salarié en charge des questions techniques explique que « des bandes rugueuses ont été rajoutées sur la route en provenance de Saint-Julien-Beychevelle pour prévenir l'arrivée sur cet axe routier ». Il poursuit : « des études sont en cours mais pour que cela puisse se réaliser, il faut que cela satisfasse à tous les critères. Et ce n'est malheureusement pas la seule route de Gironde. »

Selon lui, le carrefour à hauteur de la route de Pauillac est actuellement le plus dangereux : « il date des années 1970 et ne correspond plus, au regard de la fréquentation actuelle. » En tous les cas, les aménagements à l'étude ne devraient pas être réalisés avant au moins 18 mois.